



33 Avenue Jules Ferry - 13100 Aix-en-Provence
(+33)4 42 26 13 55

Site : www.facultejeancalvin.com
E-mail : academie@facultejeancalvin.com

N° SIREN 78268794100016

BACHELOR EN THEOLOGIE SUR PLACE

1^{ère} année 2^e année 3^{ème} année

Tarif : 1 350 €/ an + 10 € adhésion association Faculté Jean Calvin = 1 360 €

DEMANDE D'INSCRIPTION : ANNÉE ACADÉMIQUE 2017-2018

à faire parvenir au secrétariat de la FJC avant le 31 août 2017

avant le 15 juillet 2017 en cas de demande de logement

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance (Commune, n° de département, pays) :

Nationalité :

N° de sécurité sociale (si vous en avez un) :

Adresse actuelle :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél :

Mobile :

E-mail :

Etat civil du candidat : Marié(e) Célibataire Autre (préciser) :

Si vous êtes marié(e), vous avez le projet de venir à Aix-en-Provence : Seul(e) En famille
Enfants (Prénoms et dates de naissance) :

Eglise d'appartenance :

Coordonnées d'un responsable de votre communauté (afin de lui envoyer un questionnaire de recommandation)

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Tél :

Quelle a été votre activité depuis la fin de vos études (poste(s), date(s)) ? :

Association culturelle Loi 1905 – Etablissement privé d'enseignement supérieur

Membre fondateur du Conseil National des Evangéliques de France

Sous contrôle administratif du rectorat d'Aix-Marseille 0130247Y - Autorisation DIRECCTE 93 13 14944 13

Diplômes dont vous êtes titulaire (avec les dates d'obtention et la filière pour le bac) :

Conditions d'admissions particulières : les candidats qui ne sont pas de langue maternelle française doivent attester d'un niveau de maîtrise de la langue française supérieure ou égal au DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française) de niveau C1 ou équivalent, et qui atteste de la capacité à suivre efficacement les cours d'une Université française ou francophone. Les renseignements au sujet du DALF peuvent être obtenus dans les Ambassades de France (Services Culturels) par Internet : <http://www.ciep.fr/delfdalf>

Si vous êtes titulaire d'un diplôme d'Institut biblique

Nom de l'Institut :

Avez-vous fait du grec ? oui non Combien d'années ? :
Avez-vous fait de l'hébreu ? oui non Combien d'années ? :

Prière d'utiliser une feuille séparée pour répondre aux questions suivantes :

1. Décrivez votre itinéraire de foi et de vie chrétienne.
2. Décrivez votre participation à la vie de votre Eglise locale et/ou aux activités d'une œuvre.
3. Avez-vous reçu une vocation ? Comment et en vue de quel ministère ?
4. Pourquoi voulez-vous faire vos études de théologie à Aix ?

Si applicable : {

5. Quelles sont les raisons que vous invoquez pour suivre le cursus « à distance » ?
6. Combien d'heures par semaine pensez-vous pouvoir consacrer à ces cours ?

}

J'autorise la Faculté Jean Calvin à utiliser mes coordonnées (adresse postale, e-mail...). J'autorise également la Faculté Jean Calvin à utiliser mon image dans le cadre de sa communication.

Je m'engage à payer la totalité de mes frais de scolarité. Je prends note qu'aucun remboursement ne me sera consenti, ni en cas d'abandon de mes études, ni en cas de modification de mon programme d'études.* Voir Livret de l'Etudiant page 6

Date et signature :

**NB Les frais de scolarité acquittés par les étudiants correspondent à 20% du coût réel de leur scolarité.*

Pièces à renvoyer avant le **15 juillet 2017** en cas de demande de logement, sinon avant **le 31 août 2017**

- La présente demande dûment remplie et signée
- Une photo d'identité
- Une photocopie de vos diplômes
- La fiche « ressources financières » ci-jointe dûment remplie et signée
- Un certificat médical indiquant votre aptitude aux études
- La demande de logement (si vous remplissez les conditions)

RESSOURCES FINANCIERES

(CONFIDENTIEL)

Nom : Prénom :

1/ Quelles sont les ressources financières dont vous disposez /disposerez? (Veuillez indiquer les montants annuels)

Apport personnel :

Aide de la famille :

Aide de vos amis :

Aide de l'Eglise ou Communauté ou organismes missionnaires (Joindre attestation précisant les modalités de paiement et le nom du correspondant) :

2/ Désirez-vous être logé à la Faculté ? Oui* Non

*Si oui, remplir le formulaire de demande de logement

3/ Demande de visa

Lorsque, dans le cadre d'une demande de visa, l'étudiant a besoin de recevoir une attestation d'inscription et/ou un certificat d'hébergement avant sa venue sur le territoire français, la Faculté et l'Association responsable du logement demandent le paiement des sommes correspondantes au coût de l'inscription et de l'hébergement pour l'année académique avant de délivrer les certificats correspondants.

4/Quelques indications financières:

Aux dépenses personnelles (nourriture, habillement, livres, etc.) s'ajoutent :

- Les frais de scolarité
- Le loyer d'une chambre au séminaire pour les étudiants célibataires et inscrits dans les programmes sur place est à partir de **250 € (tarif 2016/2017 susceptible d'une légère augmentation)**
- Les frais d'hébergement : la Faculté ne dispose pas de logement pour les étudiants à distance ou les étudiants avec famille sur place. A titre indicatif, le loyer mensuel d'un studio en ville d'Aix s'élève à 500 euros par mois, un T3 à 700 euros.
- L'étudiant à distance doit prévoir environ 8 à 10 jours d'hébergement par an (compter 35 euros par nuitée pour les hôtels de type formule 1) et les frais de déplacements : trois aller/retour du lieu de résidence jusqu'à Aix-en-Provence.
- Les frais de sécurité sociale : **215 euros** (en **2016-2017**) pour les étudiants de moins de 28 ans. Le montant est nettement supérieur pour les autres. S'il est domicilié à l'étranger, l'étudiant doit obligatoirement souscrire à une assurance pour la période de son séjour.

ACEF (Association Chrétienne pour l'Entretien de la Faculté)

Séminaire de la Faculté Jean Calvin

DEMANDE DE LOGEMENT AU SEMINAIRE

ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018

A faire parvenir au secrétariat de la FJC avant le 15 juillet 2017

Nom : Prénom : Date de naissance :
Nationalité : Tél : Mobile : E-mail :

Seuls les étudiants célibataires peuvent être logés au séminaire.

La demande de logement est soumise à l'acceptation de l'admission par la FJC, et sera agréée dans la limite du nombre de chambres disponibles.

La demande de logement doit impérativement être accompagnée d'un chèque de caution (encaissable), ou d'un virement de : **255 €** libellé au nom de l' « ACEF », et parvenir au secrétariat de la F.J.C. **avant le 15 Juillet 2017**. Au-delà de cette date, l'ACEF ne peut plus garantir totalement un logement au séminaire pour l'année académique suivante.

Société Marseillaise de Crédit :

Nom du Compte : Association Cultuelle pour l'entretien Fac Libre de Théologie Réformée

IBAN : FR76 3007 7048 6716 0626 0020 045

SWIFT BIC : SMCTFR2A CODE BANQUE : 30077 CODE GUICHET : 04867 N° COMPTE : 16062600200 CLE RIB : 45

Cette demande de logement équivaut à un **engagement ferme pour dix mois**. Si l'étudiant était amené à quitter son logement avant terme, il resterait redevable à l'ACEF du nombre de mois restants.

Le séminaire comporte 26 chambres individuelles, et trois studios. Merci de préciser vos souhaits, en fonction des disponibilités :

- chambre classique à 255 €
- studio 25 (chambre, cuisine) à 305 €
- studio 26 (chambre, cuisine, douche) à 365 €
- studio 31 (chambre, cuisine, douche, WC) à 325 €

L'étudiant devra fournir une **attestation d'assurance habitation/RC** pour l'année universitaire, par mail ou par courrier **AVANT** son arrivée au séminaire. *Plusieurs assurances ont créé des contrats habitation spécialement pour les étudiants. Le coût varie entre 48 et 60 € par an. La souscription est possible en ligne.*

Le dossier pour obtenir une **allocation logement** peut se constituer en ligne au moment de la rentrée universitaire.

Pour la remise des clés, et autres renseignements pratiques, contacter le gestionnaire de l'ACEF :

De Smet Jean-Paul

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 - 04 42 27 77 28 – acefltr@yahoo.fr